

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>07/04/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	25	- La transmission en Préfecture le :	<u>06/04/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,
DEBONO, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, DERENNE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur PARAGE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

28.2022 Créations et suppressions de postes permanents

Madame MOIREAU expose :

Considérant la nécessité de créer les postes permettant l'avancement aux grades supérieurs de certains agents pour 2022, et la nécessité de supprimer les postes ainsi libérés,

AR Prefecture

006-210600649-20220331-28_2022-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 Février 2022

Je vous propose d'adopter :

- **la création des postes suivants :**

Postes à créer		
Grades	Temps	Nombre de postes
Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet (100%)	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet (100%)	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet (100%)	1
Adjoint technique principal 2ème classe	Temps non complet (80%)	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet (100%)	1
ATSEM principal de 1ère classe	Temps non complet (80%)	1

- **la suppression des postes suivants :**

Postes à supprimer		
Grades	Temps	Nombre de postes
Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet (100%)	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	Temps complet (100%)	1
Adjoint technique territorial	Temps non complet (80%)	1
Adjoint technique territorial	Temps complet (100%)	1
Adjoint d'animation territorial	Temps complet (100%)	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Temps non complet (91%)	1
ATSEM principal 2ème classe	Temps non complet (80%)	1

Et ainsi apporter la mise à jour nécessaire au tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte la création et la suppression des postes listés ci-dessus,**
- **Dit que le tableau des effectifs de la Commune sera mis à jour en conséquence.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,